

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Documents comptables

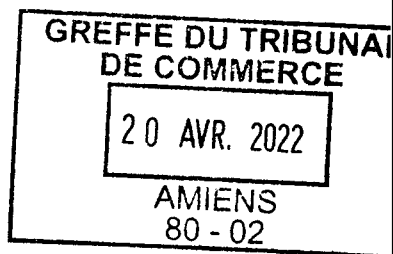
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00125  
Numéro SIREN : 813 854 684  
Nom ou dénomination : 2JBL Audit Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003104



2JBL AUDIT CONSEIL  
SAS au capital de 1 600 Euros  
Siège Social : 12, rue de NEUFMOULIN  
80135 SAINT RIQUIER  
Siret : 813 854 684 00012 RCS Amiens

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE du 28/06/2021

Les actionnaires de 2JBL AUDIT CONSEIL SAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Actionnaires soussignés étant présents :

M. Jean-Marie LAFOND titulaire de 40 actions  
Mme Josselyne BURUCHIAN, titulaire de 40 actions

Le total des actions présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social.

La séance est présidée par M. Jean-Marie LAFOND Président de la SAS

Le Président, constatant que l'Assemblée est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société, que tous les actionnaires sont présents, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour Suivant :

- Examen et approbation des comptes clos au 31 décembre 2020
- Affectation du résultat

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**1<sup>ère</sup> Résolution – Approbation des comptes**

Le Président donne lecture de son rapport sur les difficultés rencontrées dans le secteur de la santé du fait du confinement sanitaire à compte du 17/03/2020 suite à l'épidémie, et de la circulation en France du virus du Covid-19.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

**2<sup>e</sup> Résolution – Affectation du résultat**

Le Président présente les comptes définitifs de l'exercice clos faisant ressortir un déficit de 397 € et propose d'affecter cette perte au compte Report à Nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3ème Résolution**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités en vue de la publicité légale.

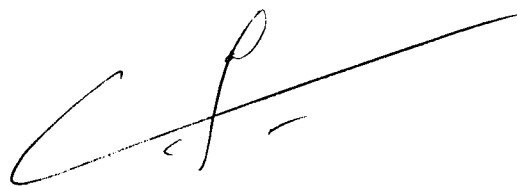
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents.

A PARIS

Le 28/06/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a smaller 'F' and a horizontal line extending to the right.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

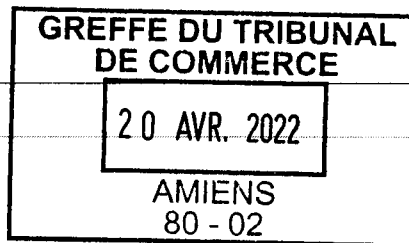
## Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du  
31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
<b>2. ACTIF CIRCUANT</b>			
Créances autres (3)	101		101
<b>TOTAL II</b>	<b>101</b>		<b>101</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>101</b>		<b>101</b>

B - PASSIF		NET EXERCICE CLOS EN N
<b>1. CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel		800
Report à nouveau		-1 976
Résultat de l'exercice		-397
<b>TOTAL I</b>		<b>-1 573</b>
<b>3. DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées (4)		23
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		1 651
<b>TOTAL III</b>		<b>1 674</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>101</b>



## RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0